

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

009-210902490-DE_021_2026-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIÈGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_021_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Jean-Barthélémy Maris, Dominique Dumons, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés : Céline SOULETIE - AUTHIÉ représentée par Florence TOUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal FABRE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Choix d'un devis pour le changement du boîtier téléphonique, de sécurité au gîte d'étape

Le Maire, expose à l'Assemblée que le système actuel de téléphonie de sécurité du gîte d'étape communal ne fonctionne plus. Afin de garantir la sécurité de l'établissement et d'assurer une levée de doute rapide en cas de sinistre, il est absolument indispensable de procéder à son remplacement par un transmetteur téléphonique.

Ce dispositif permettra d'alerter automatiquement et en temps réel le gérant du gîte dès le déclenchement de l'alarme incendie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis obtenu auprès de la société **Ariège Pyrénées Sécurité Incendie (APSI)** pour la fourniture et la pose de ce transmetteur, pour un montant total de **540,00 € TTC**.

Le Maire précise par ailleurs à l'assemblée que si l'acquisition et l'installation du boîtier de sécurité incombent à la commune en tant que propriétaire, l'abonnement téléphonique nécessaire au fonctionnement régulier de ce transmetteur restera exclusivement à la charge du gérant du gîte.

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'achat et l'installation d'un transmetteur téléphonique de sécurité pour le gîte d'étape communal afin de relayer les alertes incendie auprès du gérant.

DE_021_2026

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

009-210902490-DE_021_2026-DE

AGB 01
• **ACCEPTE** le devis présenté par la société **Ariège Pyrénées Sécurité Incendie (APSI)** pour un montant de **540,00 € TTC**.

- **ACTE** que l'abonnement lié au fonctionnement de ce transmetteur est et demeurera à la charge exclusive du gérant du gîte d'étape.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société APSI, ainsi que tous les documents, contrats ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance